

**Commune de Chevroux
Conseil général**



**Rapport de la
Commission de gestion**

Année 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion du Conseil général chargée de l'examen des comptes et de la gestion de la Commune déclare qu'elle a procédé à la vérification des comptes conformément à son mandat.

La Commission s'est réunie à quatre reprises. Elle a vérifié les comptes à l'aide du grand-livre des pièces comptables et des documents mis à sa disposition, ainsi qu'au moyen des informations qu'elle a expressément demandées. Elle constate que les affaires de la Commune sont bien gérées et que les comptes sont tenus avec exactitude. Elle remercie le boursier communal pour sa disponibilité et ses informations précieuses.

La société Fiduciaire Fidinter SA a vérifié les comptes 2019. Elle confirme leur exactitude ainsi que leur conformité aux exigences légales. Une analyse financière des comptes de 2010 à 2019 a également été effectuée par Monsieur Busset qui stipule « le résultat 2019 est très bon, pas très éloigné de la moyenne des 10 dernières années. Cet exercice est toutefois exceptionnel en raison des importants investissements consentis pour la rénovation du port. ».

Le présent rapport abordera ci-dessous le compte-rendu de la rencontre de la Commission avec la Municipalité (**ch. 1**), les suggestions et observations de la Commission (**ch. 2**) puis les conclusions et propositions de la Commission (**ch. 3**).

1. Rencontre avec la Municipalité

La Commission a rencontré la Municipalité le 23 juin 2020. Lors de cet entretien, plusieurs questions et suggestions ont été formulées. Les membres de la Municipalité ainsi que le boursier y ont intégralement répondu.

Entre autres, les points suivants ont été abordés :

Rubrique

Question / suggestion

Service du personnel

En raison de l'observation de diverses factures de communication au sein des employés, la Commission a proposé à la Municipalité d'étudier la possibilité de s'abonner en tant qu'entreprise au réseau Swisscom afin de pouvoir profiter des divers rabais existants.

La suggestion a été jugée pertinente et la proposition sera étudiée.

Château d'eau

355.314.1 - Entretien d'immeuble

Page 8

Au vu de la somme importante (CHF 20'000) engendrée par le coup de l'élimination du chapeau du château d'eau la Commission a interrogé la Municipalité sur la nature de des frais notamment sur la raison de l'intervention d'un architecte.

Il s'avère que tous les relevés et plans architectes ont dû être refaits, car aucun document officiel n'a été retrouvé.

Éclairage public

431.311.0 Achat matériel

Page 10

À la question de savoir pourquoi les lampadaires, demandés par des habitants riverains de la rue du Stand et prévus au budget, n'ont-ils pas été installés.

La Municipalité a fait part d'une situation compliquée en raison de la Grande Carrière qui se trouve être propriétaire de cette route et qui a exigé que les installations devraient être équipées de détecteur de mouvement, avoir une hauteur déterminée et être éteintes à minuit ; tout cela pour le bien-être des animaux.

Après de longues négociations, le projet a été abandonné.

Place de parc

Page 10

La Commission a interpellé la Municipalité sur les raisons d'un résultat déficitaire à ce poste et a, de plus, requis des informations sur les conditions d'obtention d'une carte d'accès pour les personnes séjournant au camping ou louant une place d'amarrage.

La Commission a également suggéré à la Municipalité de procéder à la réfection du marquage au sol des places de parc et des signalisations de circulation.

La Municipalité a indiqué que ce poste paraît déficitaire en raison des imputations internes effectuées afin de diminuer les charges communales.

Exemple : salaire de certains employés, épuration, déchet, eau, frais de véhicules communaux.

Elle a ajouté que le prix d'achat de la carte magnétique s'élève à 90.- par année et que la réfection du marquage est prévue dès la fin des travaux du port.

Port de plaisance

471.318.5 - Honoraires, frais
d'expertises Surveillance

La Commission a souhaité connaître la teneur du cahier des charges de la société Protect Service SA.

La Municipalité a établi un cahier des charges précis dans le cadre du contrat conclu avec ladite société. Celui-ci inclut la surveillance des manifestations villageoises (1er août, course aux œufs et Ascension.), ainsi que la surveillance générale du 1^{er} juin au 30 septembre, de 22h⁰⁰ à 02h⁰⁰ avec un circuit comprenant le camping, la place de jeux et le port. Le tout, contrôlé par diverses bornes de timbrage et un rapport journalier.

Mazout

La Commission a désiré savoir pour quelles raisons les achats groupés de mazout ont-ils été annulés.

La Municipalité estime que ces commandes engendrent des frais et du travail supplémentaire pour le bureau alors que les rabais ne sont pas importants, le prix trop fluctuant et que très peu de personnes passent commande.

2. Suggestions et observations

Les suggestions ayant été directement traitées lors de la rencontre avec la Municipalité et compte-tenu de la charge de travail due, entre autres, à la réfection du port, à l'élaboration d'un nouveau règlement de police ainsi qu'au changement d'un Municipal en cours de législature, la Commission ne peut que relever le dévouement de chacun et remercier la Municipalité pour son investissement.

3. Conclusions et propositions

La Commission de gestion relève que la Municipalité gère avec responsabilité les affaires de la Commune et a ainsi pu, en 2019, dégager un bénéfice net de CHF 15'009.40 alors que le budget 2019 prévoyait un excédent de charges de CHF 36'606. Ce résultat inclut les amortissements obligatoires, ainsi que les mouvements sur les fonds de réserve.

Le montant total des disponibilités s'élève à CHF 2'784'120 au 31.12.2019 (CHF 3'536'176 au 31.12.2018). La diminution de CHF 752'056 s'explique par les investissements importants réalisés pour le port et le débarcadère et partiellement compensés par l'encaissement du deuxième acompte des droits de boucle et du deuxième acompte de subvention de la Direction générale de la mobilité.

Dans le cadre du bouclage, des provisions pour investissements futurs ont été comptabilisées pour CHF 50'000 ainsi qu'une attribution de CHF 3'000 à la provision Refuge.

De plus, la Suisse faisant face actuellement à la pandémie de Covid-19 qui freine fortement l'économie du pays, un impact financier sur les comptes 2020 sera réel, mais encore impossible à estimer à ce stade, compte tenu des incertitudes actuelles. Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de provisionner un montant de CHF 109'000 correspondant au montant du manque à gagner estimé sur le port et le camping durant l'année 2020.

La Commune conserve une bonne capacité d'autofinancement et l'évolution de la situation financière est tout à fait positive compte tenu des importants investissements consentis pour la rénovation du port.

Au vu de ce qui précède, du préavis Municipal n°01/2020, du rapport de Fidinter sur la vérification des comptes 2019 et du rapport de la Municipalité du 26 mai 2020 sur sa gestion durant l'année 2019, la Commission vous propose :

- d'accepter les comptes communaux pour l'année 2019 tels que présentés ;
- de donner décharge au boursier communal et à la Municipalité pour leur gestion.

Chevroux, le 02 septembre 2020

Pour la Commission de gestion :

Bonny Catherine



Cuany Marie-Noëlle



Blanc Sébastien



Quintairos Daniel



Gut-Lacôte Véronique

